



**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL  
D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE  
N°151/2025**

Le Maire de la commune de Morillon,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 ;  
Considérant l'absence de M le Maire et des adjoints pour la matinée du samedi 28 juin 2025 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Jean-Philippe PINARD, conseiller municipal délégué, domicilié 1531 route des Esserts à Morillon, est délégué pour remplir le samedi 28 juin 2025 de 9h00 à 12h00 les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, et notamment pour célébrer un mariage.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le procureure de le République,
- Monsieur Jean-Philippe PINARD, conseil municipal délégué.

Fait à Morillon, le 21 mai 2025

Le Maire,

  
Simon BEERENS-BETTEX

**Notifié le :**

**Affiché le :**

*Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.*